

PROJET CALENDRIER 2017

Scrutin : du mercredi 16 août au lundi 28 août 2017

ECHÉANCES	PROCEDURE	Article code de commerce
Mardi 4 juillet 2017	Arrêté préfectoral de convocation des électeurs	
Au plus tard le vendredi 7 juillet	Installation par le préfet de la commission d'organisation des élections (COE).	Absence de texte (cf R 713-13)
Du mercredi 12 juillet au mercredi 19 juillet 2017 à 12 heures	Réception des candidatures	Cf arrêté 10 mai 2016 pour élections antérieurs (une semaine) et R713-9 code de commerce
Mardi 25 juillet 2017 au plus tard	Affichage à la préfecture et à la CCI de la liste des candidats	R 713-10
Mercredi 26 juillet 2017	Ouverture de la campagne électorale	R 713-10
Lundi 31 juillet 2017 au plus tard	Date limite pour une éventuelle réunion de la COE avec les candidats en vue de l'établissement d'un document unique de vote.	A 713-9 et R 713-30 car ça tombe un samedi
	Date limite pour la remise par les candidats à la COE pour validation d'un exemplaire de bulletin de vote et de circulaire	A 713-9
Lundi 14 août 2017 à 12h00 au plus tard	Date limite pour la remise par les candidats à la COE des bulletins de vote et des circulaires aux fins d'envoi aux électeurs	A 713-5 code de commerce et R 713-130 car ça tombe un samedi
Mercredi 16 août 2017 au plus tard	Envoi par la COE aux électeurs des circulaires et bulletins de vote	A 713-5 code de commerce et R 713-130 car ça tombe un 15 août
Du mercredi 16 août au lundi 28 août 2017 à minuit	Date de début et de clôture du scrutin du vote par correspondance	R 713-29
Dimanche 27 août 2017 à zéro heure	Fin de la campagne électorale	R 713-29
Lundi 4 septembre 2017	Dépouillement des votes par la COE	R 713-18